

& la prier de rapeller ses Troupes de *Masseyak* & du Comté de *Horn*. Ces Députés conferent depuis avec les Ministres de la Cour pour convenir des conditions sous lesquelles se fera ce rapel : Ils sont traités avec des marques distinguées, & l'on assure qu'ils ont depuis peu obtenu une déclaration favorable du Roi.

*Nous avons donné au premier article de ce Journal une partie des piéces qui paroissent sur l'affaire de Herstal : Il en paroît encore d'autres, dont nous ferons également usage, mais que nous renvoyons au commencement du prochain Journal ; elles sont des mieux écrites, & comme elles répandent beaucoup de jour sur les contestations présentes, quant à l'affaire de Herstal, on ne croit pas devoir les passer.*

Mr. de Maupertuis que nous avons dit le mois passé, page 281., être parti pour *Berlin*, y est arrivé, & le Roi lui a fait donner un appartement à la Cour.

XII. *Saltzdahl*. Le 20. Septembre le Prince Auguste - Guillaume, frere du Roi de Prusse, & la Princesse Louïse-Amelie de Brunswick furent fiancés en cette Ville, en presence de toute la Cour du Duc de Brunswick. Mr. de Stammern, Grand Ecuyer de ce Prince, fut envoyé le lendemain à S. M. Prussienne, & arriva le 22. à Berlin, chargé de lui notifier de même qu'à la Reine & à la Reine Douairiere de Prusse, la conclusion de ce mariage. Les fiancés sont presque du même âge, le Prince étant né le 11. Août 1722., & la Princesse le 29. Janvier de la même année.

XIII. *Saxe*. La nuit du 15. au 16. Septembre, la Cour reçut un Courier de Naples avec la nouvelle de l'heureux accouchement de la Reine